

MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE DES BERGERS

Participez à la 2ème Marche Populaire Internationale d'Istres sous l'égide de la FFSP, organisée par l'Office de Tourisme d'Istres avec le concours du Comité des Bergers. Au départ du centre équestre du Deven, partez pour une boucle de 12 km entre ville et nature, sans grande difficulté et adapté au plus grand nombre. Profitez des nombreuses animations prévues dans le cadre de la journée pastorale et notamment du marché des producteurs avant et/ou après cette randonnée qui vous permettra de découvrir toutes les facettes d'Istres : les rivages de l'étang de Berre, l'étang de l'Olivier et le centre historique typiquement provençal.

Dégustez le ravitaillement des Bergers à l'Office de Tourisme et sur le lieu d'arrivée.

PARTENAIRES

Comité de la fête des Bergers
Service des sports ville d'Istres
Istres Rando La Pierre Trouvée & Marche & Rève

ASSURANCE

La FFSP est assuré en RC auprès de Groupama qui assure une garantie responsabilité civile et des atteintes corporelles des participants. L'Office de Tourisme d'Istres décline toute responsabilité en cas de maladie, accidents ou vol.

SECOURISME

Des animateurs brevetés sont présents sur le site. Urgences européennes, composez le 112.

RAVITAILLEMENT

Boissons et petite collation du terroir offertes aux postes.

PARTICIPATION

Frais d'inscription de 2 €. Ces frais correspondent à l'acquisition d'une licence de la Fédération Française des Sports Populaires (FFSP). Une fois la marche réalisée, vous obtiendrez votre carnet de validation. Il sera validé d'un tampon correspondant à la marche effectuée.

Tout le monde peut y participer.

SANTÉ

L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé, mais n'hésitez pas au moins une fois dans l'année, à vous faire contrôler auprès de celui qui connaît le mieux : votre médecin !

INFOS ET CONTACT



Office de Tourisme d'Istres
30 Allées Jean Jaurés - 13800 ISTRES
Benoit Meurin - 04 42 81 76 00
tourisme@istres.fr
www.istres-tourisme.com
facebook.com/officedetourismeistres



Fédération Française
des Sports Populaires
http://www.ffsp.fr -
contact@ffsp.fr
facebook.com/ivv.france



Fédération Française des Sports Populaires
Reconnue d'utilité publique par arrêté N°012156 du 2 août 2001
Agrément ministériel national du 20 juin 2006
Membre FFSP n° F 1372 - Visa FFSP N°2021 - 13 - 306 - A

En partenariat avec :



MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE DES BERGERS

12km



21 NOV. 2021

ÉTANG DE BERRE



INFOS PRATIQUES



PARKINGS CONSEILLÉS

Centre équestre GPS : 43.478931 / 4.997336



DÉPART : CENTRE ÉQUESTRE LE DEVEN

Horaires : à partir de 9h30 jusqu'à 11h30. Arrivée avant 16h.



DISTANCE : 12 km - **DURÉE** : environ 3h30 - **BALISAGE** : bleu

Attention balisage temporaire pour le départ et l'arrivée

1 - Départ du centre équestre : suivre le balisage temporaire.

A la sortie du portillon après le shetland, partez sur la droite, puis prendre sur la gauche pour rejoindre le sentier avec le balisage bleu. Poursuivez sur le plateau par une piste. Le chemin quitte la pinède à la hauteur de l'avenue des Heures-Claires.

2 - Descendez cette avenue vers la gauche. 200 m plus bas, prenez sur votre droite la petite traverse après l'école jusqu'à la rue de la Largade. Tournez à droite jusqu'au chemin du Vent des Dames. Traversez la pinède. Le chemin longe les maisons jusqu'à la rue du Levant. Descendez-la sur quelques mètres, et prenez une traverse à votre droite. Au bout de cette traverse un escalier monte vers la pinède du Collet Rond.

3 - Le sentier revêtu vous amène chemin de Saint-Pierre, en face du conservatoire de musique. Prenez à droite, traversez la pinède et poursuivez votre chemin entre les bâtiments du centre éducatif et culturel. Passez derrière le stade. Dirigez-vous vers la sous-préfecture en remontant par les escaliers. Après le parking du Lycée Latécoère, vous accédez à un point de vue sur l'étang de Berre.

4 - Prenez le sentier balisé qui contourne la petite colline à droite. Ce chemin rejoint la corniche de Suffren près d'un rond-point (Pour atteindre un passage sécurisé avant le rond-point continuez à droite sur environ 200 m pour traverser, et revenez sur vos pas). Passez près de l'école Jacqueline Auriol et prenez la rue Roquepin.

5 - Rejoindre le parc des Roches Blanches. Traversez-le et empruntez un escalier situé en face de l'entrée du parc. Remontez la rue de la férandole sur quelques mètres, prenez une petite traverse dite allée des Roches Blanches à droite. Longez le cimetière du Rouquier. À droite en sortant de l'impasse, descendez le chemin du Rouquier.

6 - Vous arrivez en centre-ville. Après l'église de la Sainte-Famille, prenez à gauche le boulevard Paul Painlevé jusqu'à la Fontaine Moussue. Laissez-vous tenter par un détour dans le centre historique. Rejoignez l'Office de Tourisme (point de ravitaillement). En repartant de l'office, dirigez-vous vers l'étang de l'Olivier.

7 - Passez à proximité des colonnes de Buren et de l'Art Zoo. Longez l'étang de l'Olivier en passant devant le site Dinosaur'Istres. Passez devant la caserne des pompiers. Suivez le chemin le plus près de l'étang jusqu'au parking privé "Les Arnavaux".

8 - Prenez la rue des Arnavaux, tournez au bout à gauche rue de Saint-Etienne. Passez sous le pont de Cascaveau. À droite, remontez la rue du Cascaveau, et prenez sur votre droite l'allée du Redon. Traversez le parc de la Romaniquette. Passez le portillon et traversez le passage piéton pour descendre sur la plage de la Romaniquette.

9 - Suivez le sentier le long de l'étang jusqu'à la base nautique (point de ravitaillement) et le port des Heures-Claires. Prenez le chemin de la source de Saint-Martin. Passez au-dessus de la source. Continuez votre chemin sur ce sentier au bord de l'étang de Berre. Après le clos Saint-Martin, montez à droite sur le Chemin de Saint-Martin pour contourner une zone littorale dangereuse. Retrouvez la berge. Suivez ce sentier ombragé le long de petites criques jusqu'à la barrière des pompiers du Ranquet.

10 - Remontez vers le centre équestre en suivant le balisage temporaire. Vous quittez ensuite totalement le sentier bleu, longez le centre hippique en remontant et prenez sur la gauche pour récupérer l'entrée du départ, au-dessus du shetland.



- . Ne pas quitter les chemins balisés.
- . En cas de dégâts, la responsabilité des contrevenants serait engagée.
- . Les chiens doivent être tenus en laisse.
- . La marche aura lieu quelles que soient les conditions météo sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.
- . Interdiction de fumer ou d'allumer un feu sur le parcours.
- . Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.